L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 8 NOVEMBRE 1885.

De l'usage du café noir et de son abus —Lémery et Mme de Sévigné.—Le café torréfié et le caféisme aigu.—Caféisme et alcoolisme chroniques. Où l'on confond les vertus du café et celles de la caféine.—La caféone et sa toxicité relative.—Influence des huiles essentielles sur la santé. —Conclusion.

Extrait de la revue des sciences que M. Henri de Parville a publiée dans le *Journal des Débats* du 22 octobre dernier.

Tout le monde sait bien qu'il y a aussi en Europe une question du café, qui dure depuis des siècles. Le café est-il salutaire à la santé, le café lui est-il nuisible? Les uns, ceux qui l'aiment, affirment que le café sauve l'humanité; les autres, ceux qui ne l'aiment pas, répliquent que le café est la cause avérée de tous nos troubles physiologiques et politiques. Bref, Hippocrate dit oui et Galien dit non.

Le dissentiment est vieux. C'est en 1669 que l'ambassadeur ottoman Soliman Aga mit le café à la mode à Paris. (Le cafétier est originaire d'Ethiopie; il fut transporté en Arabie, où il s'acclimata parfaitement, surtout dans les environs de Moka. Ce ne fut qu'en 1720 qu'on en transporta un pied à la Martinique. L'usage du café s'est vite répandu en Orient à partir du quinzième siècle. On en prit pour la première fois à Venise en 1615 et à Marseille en 1654. Le voyageur Thévenot l'apporta à Paris en 1657. Le premier établissement où l'on but du café fut ouvert à la foire de Saint-Germain en 1672 par l'Arménien Pascal. Peu de temps après Grégoire d'Alep et le Florentin Procope établirent le premier café de Paris, le *Café Procope*, rue des Fossés-Saint-Germain, tout près de la Comédie française.) On finit par imiter les Orientaux, et en province on inventa la demi-tasse. Les médecins se récrièrent; rien n'y fit. Mme de Sévigné, dans un mouvement de mauvaise humeur, déclara "que la mode en passerait vite." On n'est jamais prophète dans son pays. Le café et les cafés ne se portent que trop bien en 1885.

Plus que jamais, aujourd'hui, le café possède à la fois ses partisans et ses détracteurs; mais il est certain que, depuis un demi-siècle, le nombre des détracteurs diminue sensiblement, tandis que le nombre des partisans augmente tous les jours. On en a profité pour expliquer d'une manière originale pourquoi la natalité va sans cesse diminuant en France. Il y a des théoriciens partout.

La vérité sur les vertus du café paraît être comme toujours entre les opinions extrêmes. Il a du bon et il a du mauvais. Le tout est de savoir s'en servir. Dès 1705, un hygiéniste de l'époque, Louis Lémery, le disait très bien. Je cite en corrigeant son texte que n'eût pas désavoué Molière:

"Le café, disait-il, fortifie l'estomac et le cerveau, hâte la digestion; il apaise les maux de tête, il abat les vapeurs du vin et des autres liqueurs spiritueuses; il est diurétique et quelquefois purgatif; il rend la mémoire et l'imagination.... tandis que l'usage excessif du café maigrit beaucoup, empêche ordinairement de dormir, épuise les forces, et produit plusieurs inconvénients pareils."

Les travaux des physiologistes n'ont pas sensiblement modifié les anciennes observations de Lémery, qui restent exactes dans leurs traits essentiels.

Le café pris à très petite dose semble généralement n'exercer qu'une influence salutaire, c'est un stimulant précieux; absorbé à haute dose, il est certainement nuisible.

Toutefois l'opinion vulgaire se trompe sur le mode d'action du café. On croit communément, même parmi quelques médecins, que le café n'agit sur l'économie que par la *caféine* (la caféine a été découverte par Runge, puis par Robiquet. Elle cristallise en belles aiguilles brillantes. C'est l'alcali le plus riche en azote que nous connaissions) qu'il renferme; on entend vanter les propriétés de la caféine et l'on s'imagine qu'en buvant beaucoup de café on absorbe beaucoup de caféine. On se fait illusion. La caféine est employée à l'intérieur, quelquefois en injections hypodermiques, sous forme de sels — arséniate, bromure, bromhydrate, citrate, lactate, malate — contre la migraine, les névralgies, les fièvres intermittentes, etc. Mais le café et la caféine font deux.

Une tasse de café torréfié ordinaire pèse 16 grammes; elle ne contient guère plus de 0 gr. 10 à 0 gr. 12 de caféine. Or, il est prouvé aujourd'hui que la caféine n'agit thérapeutiquement qu'à des doses beaucoup plus élevées. M. le docteur Dujardin-Beaumetz a injecté dans la veine jugulaire de lapins, d'une part une infusion de café renfermant 0 gr 05 de caféine, et, d'autre part, une injection de 0 gr. 05 de caféine. Les lapins à l'infusion de café sont morts rapidement; les lapins à caféine n'ont éprouvé aucun accident. Le résidu de l'infusion de café, ne renfermant pas trace de caféine, donna lieu chez les mêmes animaux, en injection intraveineuse, à des convulsions, à un arrêt rapide du cœur, à de la dyspepsie. Ce n'est donc pas la caféine qui produit le mal.

L'infusion ordinaire de café torréfié renferme, en dehors de la caféine, des sels minéraux, des huiles essentielles, et de l'eau chaude. On ne peut accuser les sels minéraux de déterminer les accidents. Il est vrai que, d'après les recherches de Kemmerich, Aubert, Dehn, etc., les sels de potasse activent la circulation, augmentent l'énergie des battements du cœur et élèvent la pression du sang. Mais il en faut des doses élevées. A 1 gramme et même 1 gr. 5 par jour, le phosphate de potasse en particulier est l'un des reconstituants les plus actifs et les plus inoffensifs que possède la thérapeutique; et dans le café il en existe des proportions infinitésimales. Il faut donc bien rejeter les symptômes observés sur les huiles essentielles de l'infusion du café.

Sous l'influence de la torréfaction, le café perd une partie de sa caféine et de son tannin et il se forme une huile essentielle brune, la *caféone*, principe aromatique très subtil (cette huile est faiblement soluble dans l'eau bouillante; il suffit d'une très petite quantité pour communiquer à un volume d'eau relativement considérable une odeur intense de café), très volatil et très toxique pour certaines personnes. C'est la caféone qui détermine chez quelques sujets névropathiques ces accidents d'intoxication aiguë connus sous le nom de *caféisme*. Une petite tasse de café noir amène des palpitations, une angoisse épigastrique, des intermittences du cœur qui peuvent aller jusqu'à provoquer des crises analogues à celles de l'angine de poitrine. Puis, très souvent, surviennent la céphalée, les vertiges, les bourdonnements d'oreilles, les troubles de la vue, l'insomnie, les hallucinations, le tremblement des membres, les fourmillements des extrémités, le délire.

L'action de la caféone est celle de toutes les huiles essentielles; elle ne paraît pas douteuse surtout depuis les recherches de M. Méplain.

Il résulte donc bien de ce qui précède que l'infusion de café n'agit pas, comme on le répète à tort, par le peu de caféine qu'elle contient, qu'il ne faut pas confondre le café avec la caféine, et que l'infusion a de l'action surtout par la caféone qui se développe pendant la torréfaction. En somme, le café, c'est bien plutôt de la caféone que de la caféine.

Ceci établi, on avait quelque droit de se demander si l'absorption répétée du café ne serait pas de nature à déterminer des accidents lents et passés inaperçus jusqu'ici. Les liqueurs qui renferment des huiles essentielles, prises à doses répétées, comme l'absinthe, par exemple, finissent par déterminer une intoxication facilement reconnaissable. Pourquoi le café, qui contient aussi une huile essentielle, n'amènerait-il pas des accidents à la longue; pourquoi enfin à côté du caféisme aigu dont nous venons de parler n'existerait-il pas un *caféisme chronique!*

C'est précisément ce que vient de chercher à savoir M. le docteur Guelliot, de Reims. M. Guelliot soutient que, absorbé en quantité modérée, mais à doses quotidiennement répétées, le café finit par provoquer chez les sujets qui y sont prédisposés des phénomènes analogues à ceux de l'alcoolisme chronique. Et voilà encore le débat qui recommence sous la plume d'un observateur autorisé. Les amateurs de café ne croiront pas un mot des assertions du médecin de Reims; mais nous n'en avons pas moins le devoir de soumettre ses conclusions aux personnes sans parti pris. L'image que trace M. le docteur Guelliot des individus atteints de caféisme chronique n'a rien de séduisant. Les sujets ont un faciès spécial; ce ne sont pas tout à fait ces "petites machines sèches, rabougries et vieillies à vingt ans" dont parle Brillat-Savarin, mais ce sont des individus pâles, terreux, à traits tirés, à face souvent ridée, trop vieille pour l'âge du malade. Dans cette face pâle et fatiguée détonnent des yeux brillants, vifs, à pupille dilatée. Il existe du tremblement de la langue, des lèvres, des muscles de la partie inférieure du visage, etc. Puis dyspepsie, fourmillements, névralgies, affaissement général du système nerveux, vertiges, convulsions hystériformes, etc. Je passe sur un grand nombre de symptômes absolument particuliers.

Les observations de M. Guelliot sont au nombre de 27. Les sujets prenaient 4 à 4 tasses par jour; certains autres 1 et même 2 litres quotidiennement; c'est déjà excessif.

A vrai dire, nous ne pensons pas que l'on puisse rien conclure des recherches de M. le docteur Guelliot. Qu'est-ce que 27 personnes sur le nombre immense de gens qui prennent du café? Et puis quels étaient les antécédents des sujets, quel était leur genre de vie? Il est clair que les partisans du café répondront: "Eh! nous aussi, nous buvons du café " depuis un demi-siècle et nous nous " portons comme le Pont-Neuf!" N'importe, il est bien possible que M. Guelliot n'ait pas tout à fait tort, et que le café joue un mauvais tour à certains tempéraments. En inventant le caféisme chronique, qui pourrait bien ne pas être une simple hypothèse, il a appelé l'attention des médecins sur ce point, et de ce chef il n'a pas fait œuvre superflue, tant s'en faut. En définitive, l'absorption répétée de la caféone n'a rien qui puisse faire de bien. De même qu'il faut se défier du petit verre quotidien, comme l'a montré M. Leudet, de Rouen, de même serait-il prudent à certaines personnes d'étudier un peu sur elles-mêmes ce que peut produire l'ingestion répétée et quotidienne de la tasse de café.

Cependant pour conclure sans nous créer d'inimitiés, ni parmi les partisans, ni parmi les détracteurs du café, nous répéterons prudemment: Usez, mais n'abusez pas. Il en est absolument ici comme pour le tabac et surtout pour l'alcool!

L'assaut d'armes international organisé sous le patronage de la Société d'encouragement de l'escrime, à Paris, aura lieu le premier dimanche qui suivra Pâques.

Nombre de notabilités cosmopolites du fleuret prendront part à ce tournoi d'armes, qui promet de présenter un intérêt de premier ordre.

Vrai, mais funèbre!

On lit sur l'enseigne d'un magasin de deuil: "A l'Article de la Mort!"

La logique des enfants!

—Dis, petite mère, pourquoi il pleut?

—Parce que tu n'as pas été sage.

—Pourquoi alors mon frère Victor n'a-t-il pas été méchant aussi, puisqu'il pleut tout de même!

Un vieux cocher est entré récemment dans les pompes funèbres.

O force de l'habitude, l'autre jour au moment du départ de la maison mortuaire, il se retourne et d'une voix monotone:

—Dites donc, bourgeois.... c'est-y à l'heure?

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON Demande un bon jardinier. Ecrire aux initiales J. A., bureau du journal.
8nov—3f

ON Demande à acheter des orangers aigres, âgés d'un an et demi à 3 ans. Donner le prix. Ecrire aux initiales A. B. C., bureau du journal.
8nov—3f

ON demande—Une Française pour faire la cuisine pour une famille de huit personnes: aussi une Française pour s'occuper du ménage. S'adresser au No 1162 Avenue St. Charles.
7nov—2f

A LOUER.

A louer—Dans un quartier agréable, une chambre sur la rue, meublée ou non meublée, avec cour et jardin. S'adresser rue des Français, No 175.
8nov—2f

A LOUER—Deux chambres garnies faisant face à la rue, avec ou sans pension, dans une famille privée, à deux ilets de l'Esplanade. No 287 rue Royale.
7 nov. 3f

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti.
3sept—

A VENDRE.

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.

LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse
6-sept—

Louis Grunewald,

Agence exclusive pour la vente des célèbres

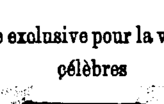

PIANOS PLEYEL, de Paris,

REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.

Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables Ils sont garantis comme durant le plus dans ce climat.

PLUS DE 86,000

de ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus vaste qui se soit jamais vu ici; on y trouvera les grands Pianos américains

STEINWAY,
KNABE,
SOHNER,
BEHR,
FISHER,

et les Orgues sans rivales de Clough & Warren et de Sheringer. Grand assortiment de musique en feuille, d'instruments de musique, de boîtes à musique, couvertures, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.

Attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Souvenez-vous de

LOUIS GRUNEWALD,
18 Baronne,
127 Canal.
12juil—

Léon Godchaux

81, 83 et 85 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, Lne.

VETEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Nous avons manufacturé dans les derniers soixante jours notre stock de marchandises qui est maintenant complet; il comprend des

VETEMENTS
—POUR—
Messieurs,
Jeunes Gens
et Enfants,

de tous les genres, de toutes les qualités et en ventes

Aux Prix les Plus Réduits.

En articles de toilette, notre assortiment comprend toutes les nouveautés de la saison. Rien n'a été négligé pour capter la fantaisie et plaire aux goûts de nos clients.

Notre département de Coupe est pourvu des dernières modes, et nous sommes prêts à confectionner toutes sortes de vêtements.

Les ordres de la campagne seront comme à l'ordinaire exécutés avec soins et promptitude. Echantillons et mesures envoyés sans frais, sur demande.

Articles Militaires une Spécialité.
29 sept—

ELKIN & CIE,

100...RUE DU CANAL...100

Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de

TAPIS

Nouveaux modèles, très élégants, de Axminsters, Moquettes, Velours, Body Bruxelles, Tapestry Bruxelles, avec bordures assorties, ainsi qu'un choix (importation spéciale) de,

TAPIS de VELOURS ANGLAIS
RIDEAUX,

Derniers genres.

Suisses, Crêtes, Madras et Portières Turcoman.

Nouveaux modèles de: Toiles Cirées, Linoleums et Corticines.

Grand choix de: Devants de cheminée, et Centre Velours, Smyrnes, Orientals, Dughestan, Punjaubs, Moquettes, etc.

Stores pour Fenêtres, de modèles nouveaux du dernier genre.

Aussi—Une grande variété d'articles de tapisserie.
10 sept—

CÉRÉMONIES DU JOUR D'OUVERTURE —DE— L'EXPOSITION DE L'AMÉRIQUE DU NORD, DU CENTRE ET DU SUD.

Ordre des Exercices.

10 NOVEMBRE 1885.

Organisations Militaires.
Chevaliers de Pythias.
Associations Civiques.
Sociétés de Bienfaisance.
Compagnies du Département de l'Incendie.

Grand Marshal:

Major C. B. THROKMORTON, de l'armée des Etats-Unis.

Le Colonel H. H. BAKER, marshal assistant.

Le Grand Marshal a pris pour assistants:

MM.	MM.
Juge Walter H. Rogers,	R. B. Pleasants,
J. D. Edwards,	Frank Palfrey,
J. J. Mellon,	Jno. R. Fell,
Otto Thoman,	Dr Foster,
G. W. Dunbar,	Dr A. W. De Roaldes,
A. W. Hyatt,	Jas. A. Renshaw,
G. Le Gardeur, Jr.,	J. H. Conners,
J. M. Gibbons,	Bolivar Thompson,
W. P. Curtis,	C. L. Walker,
Phil Rice,	H. Dudley Coleman,
Wm. Mehle,	Thos. O'Connor,
Jas. Schmidt,	Fred. Whitaker.

Wm. L. Sheppard.

Couleurs adoptées pour le Jour d'Ouverture.

Le Grand Marshal et ses Aides—Pourpre royale.

Les Gouverneurs et les Commissaires—La vande.

Les Directeurs et Employés de l'Exposition—Bleu.

Les membres des Comités—Or.

Les invités et le public—Rouge.

Toutes les organisations ayant l'intention de faire partie du cortège doivent en donner avis au Grand Marshal, au Bureau de l'Exposition, 72 rue St Charles, pour qu'on leur indique la place qui leur sera assignée.

Le deuxième régiment d'artillerie des Etats-Unis, la Garde Nationale de l'Etat de la Louisiane, les organisations militaires volontaires sont placés sous le commandement du major général John Glynn, Jr., qui, en qualité du commandant du premier district militaire, a lancé les ordres nécessaires, y compris les saluts, etc.

Route du cortège.

Départ à 9 heures 30 du lieu où le cortège sera formé.—De St Charles à Poydras, de Poydras à Camp, de Camp à Canal, du côté supérieur de Canal à Remparts, de Remparts du côté du bois à Bienville, de Remparts du côté du fleuve à Canal, du côté inférieur de Canal au débarcadère des bateaux à vapeur.

Ordre d'Embarquement.

Départ de la flotte à 11 heures.
Orchestre de l'Exposition.
Escorte militaire et Chevaliers de Pythias.
Bureau de la Direction et employés de l'Exposition.
Gouverneur de la Louisiane et son état-major.
Les Gouverneurs des autres Etats.
La Cour Suprême de la Louisiane.
Les Juges des Cours des Etats-Unis.
Membres du Congrès et fonctionnaires fédéraux.
Corps Consulaire.
Officiers de l'armée et de la marine des Etats-Unis.
Officiers des armées et marines étrangères.
Commissaires étrangers et des différents Etats de l'Union.
Corps judiciaire de l'Etat.
Fonctionnaires de l'Etat.
Membres de la Législature.
Fonctionnaires de la ville.
La Presse de la Nouvelle-Orléans, les Editeurs du dehors, Association de la Presse.
Organisations Commerciales et Bourses.
Associations Civiques et Sociétés de Bienfaisance.
Compagnies du Département de l'Incendie.

A l'arrivée au quai de l'Exposition, le cortège se dirigera vers le Main Building dans le même ordre qu'auparavant.

Ordre des cérémonies dans le Music Hall.

Grande ouverture par l'orchestre et chœur de 500 voix.

Airs nationaux de tous les pays avec accompagnement de l'artillerie.

Prière d'Ouverture par le Rév. R. M. Palmer.

Morceau de musique.

Présentation des terrains et des édifices par le Directeur-Général, J. W. Glenn, au Président J. B. McConnico.

Morceau de musique.

Présentation des terrains, des bâtisses aux Commissaires et aux Exposants par le Président J. B. McConnico.

Musique.

Acceptation par le Commissaire Général J. R. G. Pitkin, au nom des commissaires et des exposants.

Discours par Herbert S. Fairall, Commissaire de l'Iowa.

Musique.

Adresse de bienvenue par le Gouv. S. D. McEnery et le Maire J. V. Guillotte.

Discours du Senor Don Matias Romero, ministre du Mexique aux Etats-Unis.

Grand chœur.

Discours du Rév. J. T. Newman.

Grande marche par l'orchestre.

Le 9 au matin, un ordre général lancé par le Grand Marshal assignera à chaque organisation la place qu'elle devra occuper dans le cortège.

C. B. THROCKMORTON
6 nov.—au 10 Grand Marshal

Exposition du Nord, du Centre et du Sud de l'Amérique.

JOUR D'INAUGURATION, 10 NOVEMBRE 1885.

PROCLAMATION DU GOUVERNEUR.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif.

IL est ici officiellement annoncé que l'Exposition du Nord, du Centre et du Sud de l'Amérique, à la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de la Louisiane, sera formellement inaugurée et ouverte au public le

Mardi, 10 Novembre 1885.

Les beaux terrains, les magnifiques bâtiments, les splendides décorations, les vastes machines, et les contenus appareils du "World's Industrial and Cotton Centennial Exposition" ont été améliorés et mis en usage.

Sous des auspices favorables, un Bureau d'éminents, de zélés, de patriotes directeurs, avec de grandes ressources, se sont assuré l'envoi d'une abondante variété de produits des forêts, des champs, des jardins, des lacs, des rivières et des mines du continent de l'Ouest, pour l'Exposition, ainsi que des produits de toutes les industries, de tous les arts, sciences et inventions connus dans les deux hémisphères.

La nouvelle Exposition est le résultat du désir ardent et général des visiteurs et des Exposants de celle qui a clos en juin dernier—visiteurs et Exposants qui saluent cette nouvelle entreprise avec une suprême satisfaction, comme une nouvelle occasion de s'amuser et de s'instruire, comme n'en jouissent pas autrement les plus heureux de toutes nations qui ont reçu de l'instruction.

Les prix de transport des chemins de fer seront réduits pour le bénéfice des visiteurs et du public. Une saison prospère et des récoltes abondantes donnent les moyens de dépenser quelque peu à l'Exposition.

Les attraits de notre métropole et de l'Etat, et l'hospitalité de nos citoyens sont mieux connus qu'avant, et il a été donné plus de prix maintenant aux avantages que présente cette grande et digne entreprise américaine.

Les habitants des Iles des Colonies, des Etats au-delà des Golfes et des mers équatoriales ont entrevu cette aurore, dans les républiques du Nord et ils seront attirés ici pour assister à son flamboiement. Le goût de l'éducation est en éveil, en cette circonstance, et la marche du progrès est activée par les constants triomphes de l'industrie et des arts.

Eu égard à ces faits et à ces anticipations bien fondées, il est éminemment convenable que le peuple de la Louisiane soit le premier à témoigner de sa haute appréciation de l'Exposition dont ils sont encore favorisés. Je crois donc devoir lancer la suivante, ma

PROCLAMATION

au peuple de la Louisiane, l'invitant à assister, le dit jour d'inauguration de l'Exposition du Nord, du Centre et du Sud de l'Amérique, à dessein de lui donner sa sincère approbation et un puissant appui moral;—et je recommande que les maisons de commerce, les associations charitables, les sociétés littéraires, les collèges, universités et écoles y soient représentés par leurs chefs portant des emblèmes ou des insignes; que les corps militaires au service de l'Etat soient prêts à prendre part aux cérémonies conformément aux ordres qui pourraient émaner de mon bureau; que les autres corps militaires soient présents aussi à ces cérémonies; et que toutes les maisons de commerce de la Nouvelle-Orléans soient fermées le jour en question, à dessein de permettre à tout le monde d'assister, de prendre part à la grande manifestation patriotique.

L'avenir et les progrès de l'Etat dépendent du succès de l'Exposition. Répondons comme il convient aux appels qui nous sont adressés, comme les Louisianais le font en toutes circonstances.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat, ce vingt-sixième jour d'octobre A. D. 1885.

S. D. McENERY,
Par ordre du Gouverneur Gouverneur
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat. 29 oct—

Nouvelles Marchandises reçues.

NOUVELLES NATTES DE CHINE.

Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde

A. Brousseau's Son,

23 & 25....Rue de Chartres....23 & 25

—NOUVEAUX GENRES—

Moquettes, Velours, Bruxelles, avec et sans bordures.

Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle

Toiles cirées, Linoleums,

Nattes de Coco et de Napia

Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.

22mars—

TAPIS.

Un immense assortiment en a été reçu

DE TOUS LES GENRES,

De toutes les qualités, élégant et à bon marché.

—AUSSI—
UN JOLI CHOIX DE

STORES DE FENÊTRES,

Rideaux dentelle; Serin et Madras,

DEVANTS DE CHEMINÉES,

NATTES, TOILES CIRÉES,

LINOLEUMS de toutes les grandeurs, FEUTRE et TAPISSERIE DRAPS en grande variété, etc., etc.

Le tout aux prix les plus modiques

B. & W. CRONER,

141 rue du Canal, coin Bourbon.
15sept—3m

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE L,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 10 NOV. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75,000

1,967 Lots, montant en tout à
$ 2 6 5, 5 0 0.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de....	25,000......	25,000
1 Lot de....	10,000......	10,000
2 Lots de...	6,000......	12,000
5 Lots de...	2,000......	10,000
10 Lots de..	1,000......	10,000
20 Lots de...	500......	10,000
100 Lots de...	200......	20,000
300 Lots de...	100......	30,000
500 Lots de...	50......	25,000
1,000 Lots de...	25......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit........ $6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit........ 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écri b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Mme Mary McKay femme de Luther E. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No. 15,584. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement faubourg Burthville, paroisse Jefferson, en cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Jennett, Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété de feu Foucher de Circé, maintenant City Park, la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes, sur sa ligne de côté sur le côté vers le dit City Park, à une distance de quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et une ligne trois quarts de la ligne du dit City Park qui se trouve parallèle, et de plus, la dite portion de terre est désignée comme lot numéro quatre du dit ilot d'après un plan de ladite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1884, à John Rhodes et Mme J. B. F. Ryan, du lot numéro deux et conformément au plan original de Burthville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 23 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans; le dit ilet de terre est désigné comme ilet numéro soixante.

Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 nov—4,11,18,25—déc 2,5.

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 17 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre "B" sur un plan de Thompson, député voyer, du 15 mai 1858, déposé en l'Etude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles; acquis par le feu Abraham Levi, de Factors & Traders Insurance Company, pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1849 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 4|6 lignes de face sur la rue Union et vingt trois pieds six pouces et six 4|6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25|100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85|100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au ci-dessus plan, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als., par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.

3° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés comme lots numéros Un, Deux et Trois, sur un plan dressé par B. Bunson, voyer, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Les dits lots se touchent, et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds six pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles et s'étendant dans le fond à une allée sur laquelle ils font face.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Philip. Laquelle propriété a été acquise par le feu Abraham Levi de L. W. Lyons par acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 2 juin 1855.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Philip, Constance et Première, et forme l'encoignure des rues Magazine et Philip, conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, en date du 14 mai 1851, désigné comme lot numéro cinq et mesure soixante sept pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes parallèles de face à la rue Philip, de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes et forment complètement le reste après avoir retiré des deux lots de l'extrémité du fond des deux lots primitifs, numérotés sept et huit, vendus par Mme Elizabeth Norton et son mari à Pete Hanson et Joseph Mensman pardevant W. Y. Lewis, notaire, en date du 15 avril 1851.

Cette propriété avait été acquise par feu Abraham Levi de Mme Mary L. Twichell, par acte passé le 15 avril 1851, pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 oct—16 23 30—nov 6,13,17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de M. et de Mme George C. Boner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15 784—Division B—Attendu que George W. Boner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme George C. Boner, décédés intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
8 nov—8 13 17 Greffier.

Succession de Jacob Kissinger et de Caroline Hermann, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13 279—Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Kane, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 nov—7,10,14

Succession de Mme Jane Shepherd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,034—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alexander Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
6 nov—6, 10, 14 Greffier.

Successions de Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,783—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
4 nov—4.7.13. Greffier.

Succession de James B. Walton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,224—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Martha A. Johnson veuve de J. B. Walton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
3 nov.—3,7,12 Greffier.

Benjamin W. Hope vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,382—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Benjamin W. Hope et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
3nov—3,7,12.

Succession de Isaac L. Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 15,666—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac L. Lehman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 oct—30—4 8 nov

Succession de Mme Lean Morton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,038—Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Morton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 nov—4,7,13

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément telle que fleurs en laine, en papier, en cire, sont offertes aux élèves sans prix aucun.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand suppl. initial 17 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Douves! Douves!

Succession de Wm C. Keifner et d'Ellen Keifner, son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 14,783.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—LUNDI, 9 novembre 1885, à 10 heures et demie A. M., rue Julie, entre Bassin et Franklin, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 6 novembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de Douves, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
7nov—3f

PAR J. V. GOURDAIN.

Cottage de valeur, à double corps de logis, Nos. 203 et 205, Chemin du Bayou, et cottage simple, No 207 Chemin du Bayou.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Tremé, Quartier et St. Claude mesurant 28 pieds 3 pouces 5 lignes de face au Chemin du Bayou sur 100 pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet ci-dessus mentionné, faisant face au Chemin du Bayou.

Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la Bourse.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 avril 1886 à raison de $20 par mois avec privilège de renouvellement pour 6 mois à l'expiration.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, et toutes les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 devront être assumées par les acquéreurs, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera fait comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
31 oct—31 oct 7 14 nov

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de J. B. Godefroy.

Propriété améliorée désirable, Nos 289 et 291 rue Ursulines.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Roman, Hôpital et Derbigny, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 116 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets d'acquéreur garantis par hypothèque et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et toutes les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant André Doriocourt, Jr., notaire.
31oct—31 nov7 14 21

Maison cottage double au No. 120 rue Ste-Anne.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Galvez, Orléans et Miro, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste Anne, 79 pieds 3 pouces, et 3 lignes de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Galvez, 79 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Miro, et 30 pieds sur la ligne du fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur, garantie par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et toutes les autres clauses garanties. Les taxes de 1885 devront être assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant André Doriocourt Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 oct—31 nov 7 14

Résidence en briques à trois étages, No 18 rue Orléans.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI 21 novembre 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orléans, Royale, St Pierre et Bourbon, mesurant 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur de 57 pieds 9 pouces 6 lignes.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets d'acquéreurs garantis par hypothèque avec 8 pour cent d'intérêts par an à partir du jour de la vente, et les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur, et en sus du prix de son adjudication un dépôt de 10 pour cent au comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant André Doriocourt Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 oct—31—nov 7,14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur sur le Chemin de la Métairie.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, le 5 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 30 octobre 1885 il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, sur le Chemin de la Métairie, à un ilet du Bayou St Jean, mesurant 423 pieds 5 pouces et 1 ligne face au Chemin de la Métairie sur une profondeur du côté le plus rapproché du Bayou St Jean, sur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes vers le point C, puis 1286 pieds 3 pouces, 7 lignes au point A, et sur l'autre côté de la ligne 1651 pieds 5 pouces 5 lignes vers le point E et 223 pieds 9 pouces de largeur sur une ligne oblique au fond et faisant face à la rue Orléans, d'après un plan du dit lot de terre, dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 28me jour de janvier 1869.

2° Un certain lot de terre au fond du dit lot décrit ci-dessus, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même District mesurant, conformément au plan mentionné ci-dessus, 223 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans, sur les profondeurs suivantes: sur la ligne la plus rapprochée du Bayou St-Jean 704 pieds 11 pouces 2 lignes, sur l'autre côté de la ligne 822 pieds 1 pouce 3 lignes et 191 pieds 10 pouces de large dans le fond.

Conditions—Moitié comptant, la balance en un et deux ans, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre et endossés par eux, garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues en 1885 au-dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant et sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.
oct31—nov7,14,21,28—déc 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante et attrayante résidence en bois à deux étages,

Coin des rues Prytania et Deuxième.

Succession de William Hartwell.

No 14,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hotel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., en date du 16 octobre 1885, il sera vendu, à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Prytania et Coliseum, désigné comme ilet No. 93, sur le plan original du Faubourg Livaudais et forme l'encoignure des rues Prytania et Deuxième. La dite portion de terre mesure cent vingt sept pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de cent quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et quatre lignes.

Les améliorations comprennent cette large et élégante résidence en bois, coin des rues Prytania et Deuxième.

Conditions — Un quart ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets garantis par hypothèque et privilèges de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations seront assurées aux frais de l'acquéreur et la police transférée au vendeur, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat devra être insérée dans l'acte d'hypothèque, et les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 seront assumées par l'acquéreur, 10 pour cent du montant d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 oct—17,24 31—nov 7.14.21

PAR JAS P, GUINAULT.

Succession de Henry J. Woods.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,100.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 octobre 1885—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St-Denis, Dryades, Sixième et Washington; lequel lot de terre mesure 48 pieds de face à la rue St-Denis sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de la vente.
10 oct—10 17 24 31 nov 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.

MEUBLES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 9 novembre 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Français et Chartres—

Un lot de meubles meublant et divers articles.

Conditions—Comptant. 8nov—

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 11 novembre 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Ste-Anne et Randon—

La vacherie de M. Miller, se composant de 11 vaches laitières, 1 cheval, 1 charette à lait, 3 cochons, harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant, et audessus de $100, six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 7nov—

Grande maison double en bois à deux locations, rue Piété, No. 82 et 82 1|2.

Succession de Philip Baron Boisfontaine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 15 438.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 5 décembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1885, la propriété suivante, savoir

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9, de l'ilet No 1, renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Piété et Louisa, lesquels lots de terre sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face sur la rue Piété, sur une profondeur de 108 pieds 3 pouces 4 lignes; ensemble une grande maison en bois, double à deux logements, ayant dans chaque logement un corridor d'entrée, deux chambres, galerie derrière et cabinet; une autre grande bâtisse en bois, couverte en ardoises, construite dans la cour, ayant quatre chambres et galerie sur le devant et hangar sur le derrière, deux citernes, puits en briques, latrines et porte cochère. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Moitié du prix d'adjudication ou plus comptant, et la balance à un an de crédit du jour de la vente, laquelle balance devra être garantie par privilège de vendeur sur la propriété vendue, laquelle devra être maintenue assurée pour un montant suffisant garantissant le susdit crédit. Les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du susdit billet seront à la charge de l'acquéreur—lequel se soumettra à toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1885 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
31 oct—7 12 21 28 nov—5 déc

Résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure des rues Esplanade et Tremé.

Succession de Henri Gelpi.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 3457.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1885, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues de l'Esplanade, Tremé, Quartier et St. Claude, lequel lot de terre forme encoignure aux rues Tremé et Esplanade, mesurant 56 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 45 pieds de face à la rue Tremé, 48 pieds 8 pouces sur la ligne vers la rue St-Claude et 56 pieds 6 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, office et trois chambres avec porte à coulisse, à l'étage supérieur, balcon avec marquise faisant face aux deux rues, quatre Chambres à coucher et chambre à bains.

Une bâtisse en briques à étages attenante à la maison ayant quatre chambres, cour briquetée, deux citernes, chambres à coucher, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au premier, gaz dans la maison. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet, garanti par hypothèque portant 8 0|0 d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent seront exigés de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication.
11oct—11,17 24 31—7 14nov

Succession de Madame Henrietta Lockmann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,227.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles rue St Charles en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 9 octobre 1885—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3—dans l'ilet renfermé par les rues Victoire, Chartres, Port et St Ferdinand, lesquels lots de terre sont contigus et mesurent—

Le lot No 2—21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Victoire sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 1—102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 3—et 20 pieds 3 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Le lot No 3, 21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Victoire, sur une profondeur de 102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2, 95 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 20 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1885 en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acheteur sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire.
10 oct—10,17,24,31—nov 7,14

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coins de rue de valeur pour affaires dans le Premier District.

Succession d'Andrew J. Quirk.

No 14,319. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 2 octobre 1885, ainsi qu'un ordre supplémentaire en date du 9 octobre 1885, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1. **Un certain lot de terre,** situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Thalia et Melpomène, désigné par le No. 8, mesurant 30 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Thalia, sur 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Willow et Thalia. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à un étage, à double corps de logis, louée à raison de $14 par mois sans bail.

2. **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Thalia et Erato, désigné comme lot No 1, d'après un plan de Hedin, architecte, en date du 25 juin 1861, déposé en l'étude de M. Gernon, notaire de cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Willow et Thalia et mesure, conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur et face à la rue Thalia de 122 pieds 8 pouces 7 lignes.

3. **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Thalia et Erato, désigné par le No 8 d'après un plan dressé par Hedin et S. Ch. Carbanne, architectes, et déposé en l'étude de Wm Shannon comme plan No 27. Le dit lot mesure, au pied américain, conformément au dit plan, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Erato sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme le coin des rues Erato et Willow. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois double à un étage.

Termes et conditions.—Pour les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, une moitié ou plus comptant, et le reste (s'il y en a) à un an de crédit; pour la propriété troisièmement décrite, un tiers ou plus comptant, et le reste (s'il y en a) en paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit. La portion à crédit sera représentée par des billets spéciaux, garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées pour le montant de leur valeur et la police transférée aux porteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de son adjudication; 10 pour cent du prix de leurs enchères au comptant seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 oct—11,17,24,31—7 14 nov

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent.

Succession de B. J. West. No. 7,839.

Interdiction de B. J. West, Jne.—No. 11,186.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 11 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, l'un de l'hon. H. L. Lazarus, juge de la Division E, daté du 10 novembre 1884 et un ordre amendé du même juge en date du 15 novembre 1884, dans l'affaire de la succession de B. J. West, décédé, Dossier No. 7,839, et un de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, en date du 7 novembre 1884, dans l'affaire Benjamin J. West, interdit, Dossier No. 11,186, à l'encan il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Lyon, Magazine et Constance, désignés par les Nos 20 et 21 qui se touchent, et mesurent chacun 35 pieds 2 pouces de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, avec cuve, hangars, etc.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à 1, 2 et 3 ans avec un intérêt courant de 6 pour cent et un intérêt éventuel de 8 pour cent du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles, y compris l'hypothèque spéciale, lien du vendeur, assurance, honoraires d'avocat, 10 pour cent payables comptant sur les lieux, pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur, comprenant les taxes dues et exigibles en 1885.
11oct—11 18 25 nov1 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Home Place.

Habitation sucrière et terre dans la paroisse Iberville.

Dans l'affaire de Gidière Day & Co. vs. leurs Créanciers.—No. 13,0..

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 novembre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

L'habitation sucrière connue sous le nom de "Home Place", située dans la paroisse Iberville, en cet Etat, à l'ouest de la ville de Bayou Goula et à une distance d'à peu près 40 arpents de la marque de la rive droite du fleuve Mississippi; la plantation est composée des cinq morceaux de terre ci-après décrits:

1° Un morceau de terre, situé dans la paroisse Iberville, en cet Etat, à une distance de 40 arpents de la façade de la rive droite du fleuve Mississippi, mesurant 23 arpents plus ou moins de face sur une profondeur suffisante à donner une superficie de sept cent cinquante acres plus ou moins; borné sur la façade par la terre de la première concession appartenant à plusieurs personnes, sur le fleuve; au-dessus, par la terre anciennement appartenant à Janvier Allain et ci après troisièmement décrite; au-dessous, par la terre de John D. Murrell et dans le fond, par la terre anciennement appartenant à Sewall & Hudson, maintenant Hudson & Randolph.

2° Un autre morceau de terre touchant à la propriété ci-dessus dans la même paroisse, étant le lot No un, de la Section 49 dans le township 10, ouest du fleuve Mississippi, du range 12, est des terres vendues et transférées par le gouvernement des Etats-Unis, le dit morceau de terre contient quatre-vingt-quinze 18|100 acres de superficie.

3° Un autre morceau de terre dans la même paroisse et touchant le morceau ci-dessus décrit, sur la ligne du haut, mesurant sept arpents de face, plus ou moins sur une profondeur suffisante à donner au dit morceau de terre ensemble avec l'ouverture, une superficie de deux cent dix arpents; le dit morceau est borné sur la façade par la terre de Jean B. Breaux et Ernest Comeaux, au Sud ou côté du bas par la terre premièrement ci dessus décrite, et le fond ou Ouest par la terre deuxièmement décrite.

Lesquels dits trois morceaux de terre comprennent une superficie de douze cents vingt arpents plus ou moins.

4° Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, sur le côté sud du Bayou Goula, mesurant à peu près dix arpents de face au dit Bayou Goula, étant le lot numéro sept du morceau vendu et transféré par le gouvernement des Etats-Unis, sur le dit Bayou le dit morceau comprend trois cent soixante-quinze acres de superficie incluant la deuxième concession à l'arrière du dit lot, borné audessus par la terre appartenant anciennement à Mme Joséphine Hébert, épouse de D. M. Wilson, au dessous par la terre appartenant anciennement à John Garlick et celle de John H. Randolph et dans le fond par la terre appartenant anciennement à Christopher Adams.

Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, étant dans le Township No Dix, Range Sud, No Douze, Est, désigné comme étant la section No Quatre Vingt Dix, ayant six cent dix-neuf acres de superficie.

Etant la même propriété que Henry Baldwin, un des insolvables dans cette affaire a acquise de Mme Penelope S. Hebert, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 2 avril 1882.

Les bâtisses comprennent une résidence, cabanes pour travailleurs, écuries, hangars, sucrerie avec chaudières, moulin et les machines nécessaires, le tout en bon ordre.

Il se trouve 50 acres de plants de canne et une quantité suffisante conservée pour planter 50 acres de plus; maïs et fourrage pour une année, 41 mulets, charrettes, wagons et instruments agricoles.

Conditions de la vente—Sept mille cinq cents dollars ($7 500) comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans, à partir de la date de la vente avec intérêt à raison de huit pour cent par an garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra faire assurer les améliorations qui sont sur l'habitation et transférer la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, tenir la propriété assurée à une prime annuelle n'excédant pas $150, assumant le paiement en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles contre la propriété durant l'année 1885 et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'achat au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.
6 nov—8 11 21 28—déc 5.12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence

Sur la rue Liberty, entre Erato et Thalia.

Succession de Joseph Warth.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 12,669

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 28 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite—

La bâtisse à deux corps de logis No 355 rue Liberty, dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Liberty, Benton, maintenant Franklin, Erato et Thalia. Le lot est désigné par le No 16, et mesure, au pied américain, 32 pieds sur la rue Liberty sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1885 et un dépôt de 10 pour cent sur au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Preot, notaire, No 5 rue Carondelet.
25oct—25 nov7 14 21 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence No 531, rue Chartres, et l'ilet et les lots sur la rue Ursulines.

No 12,854, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, succession de Thomas H. Kennedy, et No 13,956, succession de Mme Thomas H. Kennedy, réunies et consolidées.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 octobre 1885 il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La résidence en briques, à trois étages, No 531 rue Chartres dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Arsenal (?), Port et St-Ferdinand. C'est le No 8 et mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue Moreau ou Chartres, sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 3 lignes, entre lignes parallèles et s'étendant au travers et faisant face à la rue Architecte.

2° Un ilet de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 363, et borné par les rues Ursulines, Live Oak, St John, Dupré et Gayoso, dans un joli voisinage, bien peuplé.

3° Un petit lot ou portion de terre triangulaire borné par les rues Gayoso, Live Oak et St-John.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente en billets portant intérêt à raison de 7 pour par an, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant N. B. Trist, notaire.
14 oct—14,24,31—7 14 nov

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, sur la rue Poydras, entre Rocheblave et Dolhonde.

Successions de John Scully et de Mme John Scully, sa femme, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—Nos 15,048 et 15,296.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 27 octobre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Julie, Rocheblave, et Dolhonde, désigné par le No 4 et mesure 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras sur 32 pieds 7 pouces et 6 lignes dans le fond sur une profondeur irrégulière d'à peu près 103 pieds sur la ligne du lot No 5, et 106 pieds sur la ligne du lot No 3.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de son adjudication des taxes dues et exigibles en 1885; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux de la vente.
5nov—5,14,21,28—5,12déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Articles de toilette, etc.

Succession de Antoine Gérard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 15,638.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—LUNDI, 16 novembre 1885, à 11 heures du matin, sur les lieux, 103 rue Toulouse, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 30 octobre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un vaste assortiment de vêtements d'occasion et d'articles de toilette de tous genres, articles de ménage, etc., conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
5 nov—5 11 16

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien.

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.
20mars—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Vente Péremptoire

—DE—

Propriétés de choix et centralement situées

—Dans les—

Premier, Second et Sixième Districts.

No. 38 rue St-Charles (vis-à-vis l'hôtel St-Charles), entre les rues Gravier et Commune. La bâtisse en briques à 4 étages, occupée par M. Pokorny.

No. 63 rue Dauphine, entre Bienville et Conti. Maison de résidence en briques, à 3 étages.

No. 182 rue Douane, entre les rues Remparts et Bourgogne. Maison de résidence en briques, à deux étages.

Maison de résidence encoignure Aline et Chesnut.

VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 21 novembre 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, POUR OPÉRER UN PARTAGE les propriétés de valeur ci-après décrites savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le block borné par les rues St Charles, Gravier, Commune et Camp, désigné par le No 5 sur un devis annexé et passé pardevant F. Grima, notaire, le 5 janvier 1855 mesurant, d'après le devis, 23 pieds de façade rue St Charles, sur une profondeur de 94 pieds du côté du terrain No 4 et en arrière du terrain No 6 du dit devis, 29 pieds 11 pouces sur la limite le divisant de la propriété de Maunsel White ou assignés, et 22 pieds sur la limite inférieure.

Les améliorations comprennent la splendide bâtisse à quatre étages en briques occupée par M. POKORNY, portant le No municipal 38 rue St Charles, et est louée à ce dernier pour une durée de cinq années à partir du 1er octobre 1885, au taux de $2100 par an, payable mensuellement, les deux premières années, et les trois dernières au taux de $2400 par an payable mensuellement, les réparations à y faire pour les deux premières années aux frais de l'acquéreur.

DEUXIÈME DISTRICT

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le block borné par les rues Conti, Bienville, Dauphine et Bourgogne, désigné par la lettre A sur un devis fait par A. de Armas, ingénieur civil, en date du 12 février 1870, lequel terrain mesurant 24 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 159 pieds, 10 pouces et 3 lignes du côté le plus rapproché de la rue Conti, de là s'étendant en amoindrissant la largeur du terrain de 9 pieds, 6 pouces et s'étendant sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces, 5 lignes, et mesurant du côté de la rue Bienville et en partie le long de la ligne d'une allée de 4 pieds 6 pouces de largeur désignée sur le devis sous le nom de Common Alley, ... 163 pieds 3 pouces et 4 lignes ...... vrant 22 pieds 1 pouce 7 lignes et s'étendant sur une seconde profondeur parallèle à la rue Bienville, 23 pieds 4 pouces 4 lignes, et 36 pieds 6 pouces 6 lignes à l'arrière.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages, ... No municipal 63 rue Bienville ayant au rez-de-chaussée 2 grands salons avec porte à battants et escalier .... troisième étage. Une bâtisse en briques à trois étages attenante au corps de logis avec cuisine, ... à chaque étage, lieux d'aisance ... Wa... louée ... jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $50 par mois payable mensuellement ... au locataire payant promptement.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le block borné par les rues Douane, Canal, Remparts et Bourgogne, mesurant 30 pieds et .... de façade à la rue Douane sur une profondeur de 100 pieds ... plus ou moins.

Les améliorations comprennent cette résidence en briques commode à deux étages connue par le numéro municipal 182 rue Douane ayant au rez de chaussée 3 grands salons, ... une cuisine, ... au premier étage ... ... chambres à coucher, cuisine ... ... louée au mois ... . jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $30 par mois payable ... . à un très bon locataire payant promptement.

SIXIÈME DISTRICT.

4° .... terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Coliseum et Aline, désignés par les Nos 15 à 24 inclus sur un plan fait par ... A. Hedin, ... déposé dans les archives de ...., notaire en cette ville et ... comme sont les lots No 15 à 24 inclusivement chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 125 pieds le lot No 24 fait l'encoignure des rues Chestnut et Aline et le lot No 19 mesure 31 pieds de face à la rue Aline, sur une profondeur de 125 pieds. Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à l'encoignure de la rue, avec un grand corridor au centre, double salons, chambre à coucher, cuisine de ... ... côté du corridor et trois chambres à coucher sur l'autre côté du corridor, deux cuisines, galerie de face et de derrière, cuisine bâtisse avec deux chambres, deux cuves, lieux d'aisance.

Un hangar à l'arrière pour partie .... et le reste transformé en jardin, etc. ... louée à Samuel Flower, jr ... jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $35 par mois.

Les propriétés peuvent être visitées en s'adressant aux encanteurs. Les acquéreurs ... ... donner des cartes des encanteurs qui seront heureux de donner de plus amples renseignements à ce sujet.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à crédit payable en des billets de 1, 2 et 3 ans des acquéreurs à la date de l'adjudication, portant hypothèque, intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, avec privilège sur la propriété vendue, 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente sur la propriété des dits versements, troisièmement des ... ... et 7 pour cent .... sur la propriété premièrement décrite rue St Charles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité, les acquéreurs assureront les propriétés pour une somme fixée par les parties intéressées et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets ..., que toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles contre la propriété pour l'année 1885 et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
7nov—7,8 11 au 21

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, possédant des propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, et les quintes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose: Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,

Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et je recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M. Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatuosités et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.

D. C. HOLLIDAY M. D

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.

ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'on ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici:

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit L'Elixir Oriental dans différents cas de dyspepsie et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.

"W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magazine."

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.

Mme REBECCA SNEAD,
Rue Tremé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL:
AU MAGASIN DE
ANGELO M. & JOSEPH SOLARI,
Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans
Vente en gros et au détail
Et chez M. J. VERGNOLLE,
12 avril— 65 Dauphine.